



FEUILLE DE ROUTE 2025–2028

STRUCTURATION DE FILIÈRE MARAÎCHÈRE



STRUCTURATION DE LA FILIÈRE MARAICHÈRE

Le Plan alimentaire territorial de Haute-Saintonge, validé en comité de pilotage, pose une priorité sur la structuration de la filière maraichère, afin de mieux satisfaire les besoins alimentaires de la population par une relocalisation en proximité de la production . Cette priorité répond à quatre objectifs, également mis en avant dans les autres outils de planification : le schéma de cohérence territoriale, le contrat de transition écologique et le contrat local de santé.

Développer l'emploi

Aujourd'hui l'agriculture représente 3 398 emplois. Les circuits courts devraient permettre d'augmenter et de diversifier les emplois proposés.



Soutenir les acteurs de la filière

Le maraichage notamment en agroécologie, est un métier exigeant, qui nécessite d'optimiser l'organisation et le soutien pour la viabilité économique des exploitations.



Sensibiliser à la prévention-santé

Les enjeux de nutrition sont directement liés à l'offre locale et à l'éducation au bien manger.



Mobiliser autour de la résilience alimentaire

La souveraineté alimentaire est une préoccupation très éloignée des français, y compris dans les familles d'agriculteurs



CHIFFRES CLES

Extraits du diagnostic actualisé du PAT de Haute-Saintonge.
Population concernée : 68 842 habitants (INSEE 2022)



Surface agricole

107 253 hectares agricoles (2020)

→ 59,82% du territoire
→ en baisse de 0,84% en 10 ans
→ 1000 ha pris à l'agriculture dont 70% pour de l'artificialisation
→ 170 ha rendus à l'agriculture
→ 2,66% Bio



Emplois

5169 actifs agricoles (2022)

→ 34,4% de femmes (-1 point/2020)
→ 54,4% en statut salarié (+4 points/2020)
→ 1441 exploitants dont 52% ont + de 50 ans et 19% ont + de 60 ans



Exploitations

1789 exploitations (2020)

→ en baisse de 461 en 10 ans
→ dont 1087 en viticulture , avec une surface moyenne de 20 ha par exploitation.
→ dont 75 pour fruits/légumes/fleurs
→ dont 338 pour l'élevage



Maraichage

Nombre d'hectares nécessaires pour satisfaire le besoin alimentaire (hors élevage) : 330 hectares.



Restaurants scolaires

8971 enfants scolarisés

93 écoles primaires
100 collèges
2 lycées

90 restaurants collectifs enregistrés dans macantine.fr

ORIENTATIONS

Le problème est bien la structuration de la filière maraîchère, car les autres filières le sont plus efficacement, et notamment la viticulture.

Cette priorité se décline en plusieurs orientations, qui ont été définies à l'issues de trois ateliers organisés sous l'égide de la Communauté de communes (entre 2024 et 2025) réunissant des producteurs, des communes et les institutionnels.



PRÉSERVER LES EXPLOITATIONS



ACTION 1- Les droits du sol préservés pour 10 ans

Les collectivités publiques, Région/CDCHS/communes ont toutes orienté leurs politiques foncières pour préserver les terres agricoles.

Les communes se sont engagées dans l'adaptation de leur PLU.

En 2020, les 103 documents d'urbanisme de la Haute Saintonge dégageaient un potentiel constructible de 2480 hectares, éventuellement consommateurs d'ENAF. En 2026, le potentiel constructible envisagé en extension dans les 126 documents d'urbanisme sera de 350 hectares.

C'est donc plus de 2000 hectares d'espaces naturels, agricoles ou forestiers qui seront libérés de toute éventuelle urbanisation.

Porteur de l'action : Communes
Partenaires : CDCHS



Etat : En cours
Echéance : 2026



PRÉSERVER LES EXPLOITATIONS



ACTION 2- Le foncier public

780 hectares agricoles ont été identifiées comme propriétés publiques (communes et CDCHS).
Après vérification des PLU, un travail sera mené avec les communes volontaires pour un usage destiné à la restauration collective. Les parcelles convertibles en Bio seront privilégiées.



Conception d'un outil d'identification du foncier

Cet outil développé à partir du Portail numérique de la Haute-Saintonge, sera mis à disposition des communes

Identification des communes volontaires

Les communes seront ciblées en fonction de leurs besoins, de leurs résultats sur macantine.fr.



Accompagnement des communes

Un soutien en ingénierie leur sera apporté par la CDCHS, au travers des expériences réussies en Haute-Saintonge.
Des fiches ressources seront réalisées pour chacune de ces expériences.

Porteurs de l'action : CDCHS
Partenaires : Communes expérimentées

Etat : En cours
Echéance : 2026

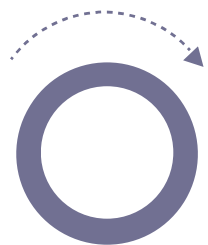


PRÉSERVER LES EXPLOITATIONS



ACTION 3- Les biens sans maître ou sans exploitant

A l'instar de ce qui a été fait pour les bois et forêts, il s'agit d'identifier les parcelles devenues sans maître pour les rendre disponibles au maraichage. Par ailleurs, une campagne de sensibilisation sera réalisée pour inciter les agriculteurs retraités ou les héritiers non exploitants à vendre ou faire exploiter leur bien.

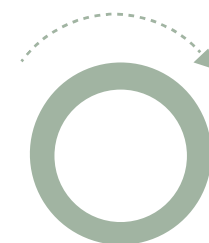


Conception d'un outil d'identification du foncier

Cet outil sera développé à partir du Portail numérique de la Haute-Saintonge pour permettre aux communes de sélectionner les parcelles parmi celles sans maître listées par la SAFER.

Accompagnement des communes volontaires

Les communes devront avoir fait part de leur intérêt pour engager une procédure pour disposer des parcelles concernées



Protocole pour la communication auprès des propriétaires non exploitants

Elaboration d'un protocole et réalisation d'un support/argumentaire pour approcher les propriétaires non exploitants afin de les convaincre de vendre ou faire exploiter leurs parcelles.

Porteur de l'action : Communes
Partenaires : CDCHS ; SAFER ; MSA

Etat : A réaliser
Echéance : 2027

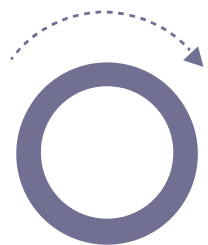


PRÉSERVER LES EXPLOITATIONS



ACTION 4- Identification des besoins fonciers des agriculteurs

Une meilleure connaissance des projets ou ambitions des agriculteurs pour le maraichage permettra d'être collectivement plus vigilants sur les opportunités foncières.



Identifier l'offre et la demande de foncier

A partir des actions 2 et 3, un accès dédié permettra aux agriculteurs enregistrés par la CDCHS d'avoir accès à la visualisation du foncier disponible, après avoir pour cela enregistré leurs besoins.

Identification et localisation des besoins

Les agriculteurs déjà installés communiqueront leurs souhait de développement ou de diversification (exemple de viticulteurs souhaitant aller vers le maraichage).
Les non installés pourront s'identifier et faire part de leurs projets.



Instaurer une vigilance collective

Ces informations seront accessibles aux partenaires.

Porteur de l'action : CDCHS, Maison de l'emploi
Partenaires : Communes, SAFER, Chambre d'agriculture, Bio Nouvelle Aquitaine.

Etat : A réaliser
Echéance : 2027

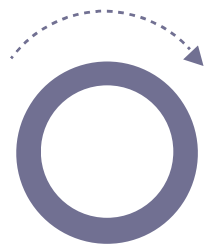


PRÉSERVER LES EXPLOITATIONS



ACTION 5 - De nouvelles perspectives pour l'énergie photovoltaïque

La CDCHS souhaite étudier la pertinence de serres photovoltaïques sur le territoire, lesquelles permettent de préserver l'activité agricole tout en produisant de l'énergie.



Visite d'installations existantes

Elle sera organisée avec des élus communautaires, des agriculteurs, pour mieux connaître le concept.

Vérification des contraintes techniques, juridiques et fiscales

Il s'agit de rendre accessible à tout porteur de projets, tous les éléments pour maîtriser le cadre dans lequel s'inscrivent ces projets/réalisation/s.



Identification du foncier adapté

Etape préalable, avec en perspective de possibles partenariats public/privé.

Porteur de l'action : CDCHS
Partenaires : Communes; SAFER ;
chambre d'agriculture, Bio Nouvelle
Aquitaine, Région

Etat : A réaliser
Echéance : 2027



FAIRE FACE AUX BESOINS EN MAIN-D'ŒUVRE



ACTION 6 - Les débouchés à l'issue des cursus de formation agricole

La difficulté de recrutement de personnels pour le maraîchage Bio est une réalité, même si c'est également le cas pour d'autres filières, qui font appel à la main d'œuvre étrangère. Cette problématique rejoint également celle de la transmission. A Saintes 12 personnes vont sortir fin 2026 de la filière maraîchage de l'Agrocampus de Saintes. A chaque session, deux ou trois diplômés s'installent, sur des petites exploitations.

Un partenariat avec les établissements de formation aux emplois agricoles sera travaillé, afin d'offrir des perspectives aux jeunes en fin de cursus.

Organisation de réunions de travail avec
les établissements agricoles



Il s'agit d'étudier comment lever les freins à l'installation, de mettre en relation les employeurs potentiels et les établissements et de valoriser la filière maraîchère, par l'organisation de temps de transmission de savoirs et savoir-faire, de passage de relais

Porteur de l'action : Maison de l'emploi
Partenaires : CDCHS, SAFER, Chambre d'agriculture, Bio Nouvelle Aquitaine, Région, Etablissements d'enseignement agricole

Etat : A réaliser
Echéance : 2027

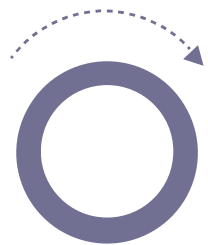


FACILITER LA DISTRIBUTION DES RÉCOLTES



ACTION 7 - Massification et logistique

Les agriculteurs témoignent qu'Agrilocal n'est pas adapté. Ils n'ont pas le temps de répondre aux exigences des marchés publics, ni de faire du démarchage commercial. Il est compliqué de travailler avec la grande distribution. Ils passent par des grossistes pour le plus gros de la production, le reste est écoulé en vente directe ou via des partenaires avec d'autres producteurs qui vendent sur les marchés. D'une manière générale la filière n'est pas structurée pour assurer la liaison directe du producteur au consommateur.



**Rencontres des acteurs
identifiés**

Ils 'agit de IEPR 17, ADEI 17 et de la Poste.

**Définir les conditions d'un service pour
la Haute-Saintonge**

A partir des besoins recensés, de
l'identification des acteurs intéressés.



Définir le projet

**Porteur de l'action : CDCHS, Maison
de l'emploi**

**Partenaires : Communes; Chambre
d'agriculture, Bio Nouvelle
Aquitaine, Région, Département,
Centre hospitalier**

Etat : A réaliser

Echéance : 2027



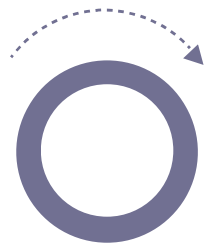
FACILITER L'APPLICATION DE LA LOI EGALIM

En 2023, 8971 élèves scolarisés de la maternelle au lycée sur le territoire, dans 93 écoles du primaire, 10 collèges, 2 lycées.



ACTION 8 - Préparation et conditionnement

Les légumeries, conserveries, ateliers de découpage, sont très éloignés du territoire et posent des difficultés de transport. Pourtant elles pourraient être une solution pour faciliter l'intégration, dans les denrées des restaurants scolaires ou autres restaurants collectifs, des produits locaux vendus en circuits courts. Une étude a été réalisée par une commune mais sans perspective satisfaisante.



Rencontrer les légumeries/conserveries existantes

Il s'agit d'étudier un partenariat permettant de réduire les coûts par une massification des apports et d'étudier leurs modes de fonctionnement.

Recenser les besoins

Le périmètre des besoins doit intégrer les maraichers investis dans la vente directe, les chefs des restaurants scolaires ou collectifs, les autres métiers de bouche.



Définir les perspectives

En fonction des partenariats possibles, et sur la base des informations collectées

Porteur de l'action : CDCHS
Partenaires : Communes, Maison de l'emploi, Chambre d'agriculture, Bio Nouvelle Aquitaine, Région, Département, Centre hospitalier

Etat : A réaliser
Echéance : 2028

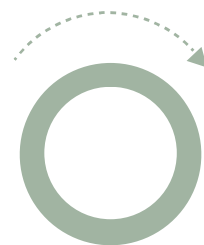


FACILITER L'APPLICATION DE LA LOI EGALIM



ACTION 9 - Mobiliser tous les restaurants collectifs

Le travail réalisé pour les restaurants scolaires sera étendu à l'ensemble des restaurants collectifs, en traitant prioritairement les restaurants publics. La première étape déterminante consistera en un atelier dédié pour définir les pistes de réflexion et d'actions, et identifier les acteurs intéressés.



Organisation de réunions de travail avec les responsables des restaurants collectifs

Porteur de l'action : CDCHS
Partenaires : Communes, Département, Région, ARS, Centre hospitalier

Etat : A réaliser
Echéance : 2027

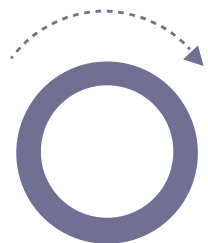


SENSIBILISER AU BIEN MANGER



ACTION 10 - Campagnes de sensibilisation

Les questions de résiliences alimentaires comme celles du lien entre santé/environnement et alimentation feront l'objet de campagnes de sensibilisation sur l'ensemble du territoire, organisée en fonction des publics ciblés. Ces campagnes ont déjà lieu, mais seront déployées sur le territoire, avec la capacité de visualiser régulièrement la couverture du territoire sur les différentes thématiques liées à ces enjeux.



Création de contenus

Afin que les campagnes puissent être portées par différents acteurs, les contenus seront élaborés et présentés sous forme de fiche pour chaque thème, avec éventuellement des supports de communication à adapter à chaque nouvelle campagne.

Un outil de coordination

Les responsables de campagnes de sensibilisation pourront enregistrer celles qu'ils organisent, en indiquant le public cible, et le nombre de participants, afin de mieux coordonner ces actions.



Evaluation de l'impact

A chaque campagne, un questionnaire permettra d'évaluer l'impact estimé par les participants. Par ailleurs l'enregistrement du nombre de participants, permettra d'avoir une vue d'ensemble de l'impact des campagnes réalisées par thème.

Porteur de l'action : CDCHS (service diététique et communication)

Partenaires : Communes

Etat : A réaliser

Echéance : permanent



EVALUER



Indicateurs retenus dans le cadre de la procédure d'évaluation du PAT

- Evolution du nombre exploitations et exploitants / évolution de la SAU
- Evolution de la production pour l'alimentation humaine / SAU
- Evolution des surfaces BIO / SAU
- Evolution de l'artificialisation et affectation / Evolution des terres agricoles
- Intégration des mesures de préservation dans les PADD (ou autre document d'urbanisme) des communes : nombre de communes et ratio/nombre total
- Evolution du nombre de producteurs partenaires / nombre total de producteurs, évolution des volumes de production proposée et diversité
- Evolution du maillage en circuits courts
- Evolution des résultats retranscrits sur ma-cantine.fr (analyse des informations / résultats au regard des attendus de la loi Egalim)
- Campagne de sensibilisation des scolaires (dates, maillage et impact)
- Campagne de sensibilisation tous publics (dates, maillage et impact)

Porteur de l'action : CDCHS
Partenaires : Communes

Etat : A réaliser
Echéance : 3ans





H A U T E



S A I N T O N G E

Contact PAT
Communauté de communes de
Haute-Saintonge

PAT@haute-saintonge.org



Faire vivre la donnée
pour construire vos projets

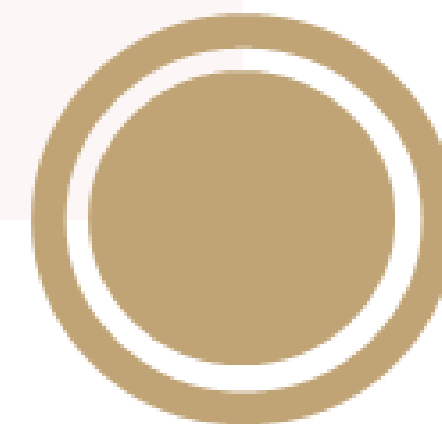
contact@tadatum.fr

www.tadatum.fr



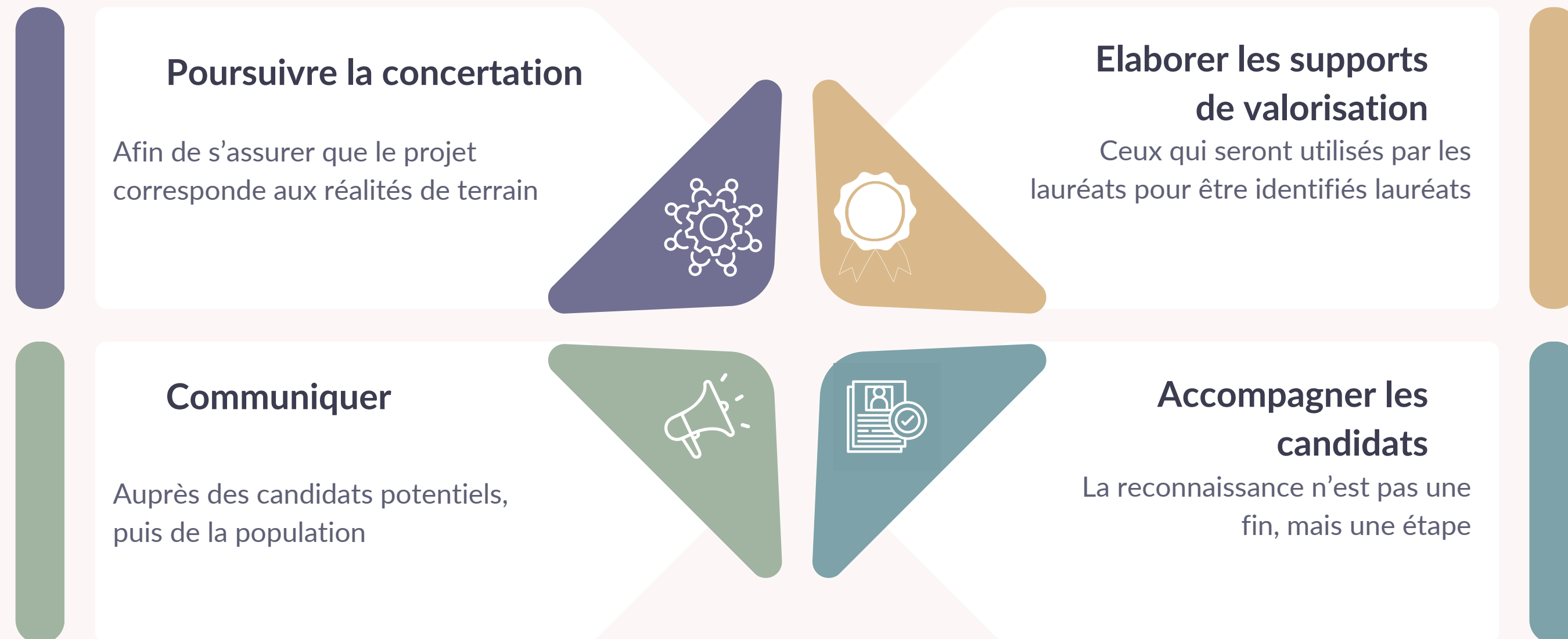
FEUILLE DE ROUTE 2025–2028

RECONNAISSANCE DES PRATIQUES VERTUEUSES



LABELLISATION DES PRATIQUES VERTUEUSES

Afin de sensibiliser les acteurs de l'alimentation collective et la population aux pratiques vertueuses, la Communauté de communes souhaite valoriser les pratiques vertueuses. Des ateliers participatifs ont été organisés pour élaborer les deux cahiers des charges, l'un pour la restauration scolaire, l'autre pour l'événementiel associatif. La présente feuille de route présente les étapes nécessaires avant lancement de l'appel à candidatures pour devenir ACTEUR PAT de la HAUTE-SAINTONGE (Acteur PATHS)



ETAPES AVANT LANCEMENT



Poursuivre la concertation, par l'organisation d'au moins un atelier par catégorie

- Ajuster les cahiers des charges
- Définir les besoins pour la communication de lancement
- Définir les besoins pour la communication des lauréats.

Elaborer les supports

- Créer un logo
- Identifier les supports à exploiter (façade des bâtiments des restaurants scolaires, support numérique de la commune, de l'association, banderole pour l'événementiel...).
- Décliner nom et logo sur des éléments physiques et numériques adaptés



Communiquer

- Rédiger un courrier adressé aux responsables des restaurants scolaires
- Rédiger un courriel aux associations, copie aux communes pour relayer l'information
- Elaborer un communiqué de presse
- Animer la communication via les réseaux sociaux



Accompagner

- Organiser une cérémonie de remise des trophées
- Organiser un atelier à n+2 pour identifier les freins et leviers aux pratiques vertueuses et pour ajuster la 2eme édition de la nomination des Acteurs PATHS.

EVALUER



Indicateurs à soumettre dans le cadre de la procédure d'évaluation du PAT

- Evolution du nombre de restaurants et associations candidats
- Evolution du nombre de restaurants et associations lauréats
- Longévité des labels après obtention
- Impact dans la PQR, les réseaux sociaux, ...

Porteur de l'action : CDCHS
Partenaires : Communes

Etat : A réaliser
Echéance : 2 ans





H A U T E



S A I N T O N G E

Contact PAT
Communauté de communes de
Haute-Saintonge

PAT@haute-saintonge.org



Faire vivre la donnée
pour construire vos projets

contact@tadatum.fr

www.tadatum.fr